



AVIS DE COURSE

TROPHEE de la VILLE d'AGDE

6 et 7 juin 2015

SORAC, Le CAP d'AGDE

Grade : 5B

Epreuve comptant pour le Trophée Départemental Habitable de l'Hérault 2015.

1. REGLES

La régata sera régie par :

Le Règlement du Trophée Départemental Habitable de l'Hérault 2015 (voir sites CDV34 - comite-voile34- ou SORAC -soracagde.com)

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), 1.2 les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 les règlements fédéraux,

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

3.1.1 Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Tous les bateaux des classes du système à handicap Osiris Habitable.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- Les licences journalières seront autorisées pour les équipiers
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- Carte d'identité Osiris en cours de validité obligatoire



Société des Régates d'Agde et du Cap

- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

4. DROITS A PAYER

ABCLR1 : 30€/ bateau, autres classes : 40€/bateau

Forfait '4 épreuves' (- 20% sur chaque tarif d'épreuve ; voir Règlement du TDH 2015).

5. PROGRAMME :

- 5.1 Confirmation d'inscription :

Jour et date : samedi 6 juin 2015 de 9 h à 12h.

- 5.3 Jours de course :

| date | | |
|----------|---|-----------------------------|
| 06/06/15 | Briefing 13h30, mise à dispo sur l'eau : 14h30 | H maxi dernier départ : 18h |
| 07/06/15 | Briefing : 9h30, mise à dispo sur l'eau : 10h30 | H maxi dernier départ : 15h |

Buffet campagnard des équipages : samedi 6 vers 19h

Résultats (épreuve + Trophée : dimanche 7 à 18h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course type seront affichées.

Annexes et plans de parcours seront remis à l'inscription définitive (par. 5,1)

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type construit ou côtier, et communs à toutes les classes

- 7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. CLASSEMENT

- 8.1 2 courses maxi par jour, 1 seule course devra être validée pour valider l'épreuve.

- 8.2 Application du système H Osiris (voir règlement du Trophée Départemental)

9. PLACE AU PORT

Gratuit 1 semaine avant et 1 semaine après l'épreuve (pontons du Centre nautique).

Prévenir la Capitainerie du port (participation à cette épreuve) tél. 04,67,26,00,20



Société des Régates d'Agde et du Cap

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant l'épreuve, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Coupe Ville d'Agde au 1er toutes classes, coupes aux 1ers (classes ou groupes)

Organisation : Président d'honneur : M. le Maire de la Ville d'Agde
Président de la SORAC : M. Christian Vayssiere
Président du Comité de Course : Mme Hélène MATEO
Président du Jury : M. Pascal BISOU
Commissaire général : M. Maurice Rolain
Responsable engagements : M. Marc Bazille
Responsable classements : M. Robert Lacam

.....

INSCRIPTION : (réservations impératives avant le : lundi 1 juin minuit)

Par internet avec paiement en ligne depuis le site du Club (soracagde.com) ou par le lien direct : <http://marketplace.awoo.fr/124>

.....

Décision de courir et/ou de rester en course : elle relève de la seule responsabilité du coureur, en dégageant celle (matérielle ou corporelle) de l'organisation de l'épreuve.



Régate SORAC du

Nom de la régata :

N° de voile FFV

Voile ou cagnard

Nom du bateau :

Type de bateau (série) :

Skipper licence

Nom Prénom

Sexe

Né le

N° de ligue

N° de club

Nom du club

Réservé à l'organisation

Certificats médicaux

sur

Autorisations parentales

sur

Payé

Adresse

Pays

Code postal

Tél :

Fax :

Mail :

Groupe de classement :

Classe :

Handicap national

Brut :

Bonif.

Pénalité :

Net :

Coéff.

Couleur de coque :

OUI-NON

OUI-NON

OUI-NON

OUI-NON

Couleur de voiles :

Génois/enrouleur sur le pont

Grand voile sur enrouleur dans le mat

Tangon plus grand que autorisé

Jupe

VHF :

Moteur inbord hélice fixe

Moteur inbord hélice repliable

Carte d'identité à jour

Modifications par rapport à la série

N° Tél. portable :

OUI-NON

OUI-NON

OUI-NON

OUI-NON

Equippers

| Licence | Nom | Prénom | Né en | N° club | Médical | Observations |
|---------|-----|--------|-------|---------|---------|--------------|
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |
| | | | | | | |

Je déclare avoir pris connaissance des différents règlements régissant cette épreuve et les accepter sans réserve, notamment qu'il appartient à chaque concurrent, sous sa seule responsabilité, de décider si il doit prendre ou non le départ et rester en course . Il reconnaît avoir pris toutes mesures pour assurer la sécurité de son bateau et de son équipage.

Cette fiche, complétée sous WORD doit être retournée par Mail, en pièce jointe à : vaile.gilles@gmail.com

A Agde, le
Signature du chef de bord